

CHARTRE DU CONSEILLER MUNICIPAL JEUNE

Saint Seurin sur l'Isle

LES DEVOIRS :

Cette chartre fixe les règles que le conseiller municipal Jeune s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat de deux ans.

Le Conseiller représente la population Jeune (CE2, CM1, CM2, sixième, cinquième) de Saint Seurin sur l'Isle

Il s'engage à :

- ◆ assister aux réunions,

en cas d'empêchement, un conseiller municipal pourra donner sa procuration à un autre conseiller de son choix pour procéder aux votes. Chaque membre ne pourra être porteur que d'une seule procuration.

en cas d'absence, le conseiller municipal s'engage à prévenir la mairie.

au bout de trois absences non justifiées les référents du CMJ prendront contact avec le responsable légal du jeune pour connaître les raisons de ses absences

Si aucune solution n'est trouvée le conseiller municipal se verra démis de ses fonctions.

il sera remplacé par le candidat suivant sur la liste.

- ◆ s'investir dans les projets du Conseil Municipal Jeunes,
- ◆ améliorer le quotidien des jeunes de la commune,
- ◆ informer les jeunes de la commune des actions du C.M.J,
- ◆ établir un lien entre les générations de la commune
- ◆ favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes
- ◆ être porteur de projets simples, ambitieux, et oeuvrer à leur réalisation
- ◆ s'informer des besoins des jeunes de la commune.
- ◆ être respectueux et communiquer avec les membres du C.M.J.
- ◆ être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

LES DROITS :

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.

Le conseiller a le droit de :

- ◆ proposer des projets ou actions,
- ◆ organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes,
- ◆ il est libre d'exprimer ses opinions,
- ◆ de s'impliquer dans des actions locales,
- ◆ d'améliorer le quotidien des jeunes de la commune,
- ◆ d'aborder des problèmes de société,
- ◆ donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.

Nom Parent(s) signataire(s) :

Nom, Prénom du Conseiller : et signature